Envoyé en préfecture le 21/04/2022
Reçu en préfecture le 21/04/2022
ID : 040-214002966-20220411-DEL06_11042022-DE

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

DEPARTEMENT
Des Landes

Commune
De SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers
En exercice : 27
Présents : 22
Absents : 5
Procurations : 5
Votants : 27

Date d'affichage :
5 avril 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 11 du mois d'avril 2022, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 5 avril 2022, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Valérie CASTAING-TONNEAU, Marie-Christine GRAZIANI, Marie-Astrid ALLAIRE, Juliane VILLACAMPA, Coline COUREAU, Brigitte GLIZE, Martine BACON-CABY, Carine QUINOT, Bernadette MAYLIE, Sylvie CAILLAUX.

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Christophe RAILLARD, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Jérémie ELAN, Lionel CAMBLANNE, Franck LAMBERT, Rémy MULLER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Monsieur Alain BUISSON, Madame Adeline MOINDROT, Madame Maud RIBÉRA, Madame Quitterie HILDELBERT, Madame Léa GRANGER.
Absents : Ø
Pouvoirs :
Madame Léa GRANGER a donné procuration à Monsieur Rémy MULLER
Madame Quitterie HILDELBERT a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS
Madame Maud RIBERA a donné procuration à Madame Marie-Christine GRAZIANI
Monsieur Alain BUISSON a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE
Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Madame Marie-Astrid ALLAIRE

Secrétaire de séance : Franck LAMBERT

OBJET : Subvention 2022 plan d'actions Office de Tourisme.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme,

VU les articles 133-1 et suivants du code du tourisme relatifs aux organismes communaux de tourisme,

VU la délibération n° 149-2016 de la Commune de SEIGNOSSE en date du 29/12/2016 portant exercice de compétence « promotion du Tourisme dont la création des offices de tourisme »,

VU l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales, concernant les obligations pesant sur les bénéficiaires de subventions publiques,

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, relatif à l'obligation de

Envoyé en préfecture le 21/04/2022
Reçu en préfecture le 21/04/2022
ID : 040-214002966-20220411-DEL06_11042022-DE

conclure une convention d'objectifs avec les bénéficiaires de subventions publiques supérieures à 23.000 €,

VU la convention d'objectifs et de moyens de 2022-2024 liant la commune et l'office de tourisme de Seignosse, approuvée le 13 décembre 2021,

CONSIDERANT que la commune de Seignosse souhaite apporter son soutien à ces missions d'intérêt général, favorisant sa promotion et son développement touristique,

CONSIDERANT le projet de plan d'actions promotion 2022 et fonds dédiés annexé,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**décide** de:

Article 1:**VALIDER**le plan d'actions 2022 présenté par l'Office de Tourisme,

Article 2 **: VALIDER**la contribution 2022 de la commune, à hauteur de 29 545 € qui sera imputée au budget principal de la commune à l'article 6574.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS